

# Evolution de la règlementation nationale

Séminaire IR-ADR - 8 décembre 2017



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# OBJET DE LA PRÉSENTATION

Répondre aux questions suivantes :

- Que deviennent les règles nationales sur les aérodromes munis d'un certificat européen ?
- Comment concilier la réglementation nationale avec la réglementation européenne ?



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# RAPPEL : CHAMP D'APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE

- Aérodomes ouverts au public,
- Sur lesquels sont offerts des services commerciaux de transport aérien,
- Pour lesquels il existe des procédures d'approche ou de départ aux instruments,
- Qui comprennent une piste revêtue d'au moins 800 m ou qui sont exclusivement utilisés par des hélicoptères.

De surcroît et par dérogation, la France a choisi d'**exempter** les aérodomes vérifiant les conditions suivantes :

- trafic < 10000 pax/an
- ET trafic < 850 mouvements de fret/an



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# RAPPEL : CHAMP D'APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE

Sur les quelque **500 aérodromes surveillés par la DSAC** :

- 108 dans le champ d'application de l'IR-ADR
- Dont 52 exemptés car trafic < seuil

⇒ **56 aérodromes** devront obtenir un **certificat européen** avant le 31 décembre 2017.

# I – Que deviennent les règles nationales sur les aérodomes munis d'un certificat européen ?



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# QUE DEVIENNENT LES RÈGLES NATIONALES SUR LES AÉRODROMES MUNIS D'UN CERTIFICAT EUROPÉEN ?

## Principe général

- La réglementation européenne **se substitue** à la réglementation nationale

# QUE DEVIENNENT LES RÈGLES NATIONALES SUR LES AÉRODROMES MUNIS D'UN CERTIFICAT EUROPÉEN ?

## • Exceptions au principe :

- Domaines non encore règlementés par l'UE : (hélistations sur aérodromes certifiés européens, standards médicaux personnels SSLIA)
- Domaines hors compétence UE (assistance en escale...)

# QUE DEVIENNENT LES RÈGLES NATIONALES SUR LES AÉRODROMES MUNIS D'UN CERTIFICAT EUROPÉEN ?

## • domaine TAC /CHEA

### – exemple de règles nationales maintenues applicables

- Exigences du CHEA qui s'adressent au PSNA
  - Certaines consignes d'exploitation aux aides à la navigation aérienne (panneaux d'état des retours d'informations sur l'état de l'ILS, de la météo et des aides visuelles)
  - Certaines consignes d'exploitation en **LVP** (séparation des aéronefs,...)
- Exigences reprises sous forme de **Conditions Spéciales** à certains aérodromes

(ex : arrêté croix lumineuses du 18 juillet 2003)



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire



# QUE DEVIENNENT LES RÈGLES NATIONALES SUR LES AÉRODROMES MUNIS D'UN CERTIFICAT EUROPÉEN ?

## • domaine SSLIA

### – règles nationales maintenues applicables

- Rôle **du Préfet** : titulaire des pouvoirs de police sur les aérodromes , y inclus sécurité des biens et des personnes
- Dispositions relatives aux interventions n'impliquant pas des aéronefs (concours aux missions de sécurité civile)
- Ces dispositions restent applicables **sous réserve de conformité à l'IR/ADR**

# QUE DEVIENNENT LES RÈGLES NATIONALES SUR LES AÉRODROMES MUNIS D'UN CERTIFICAT EUROPÉEN ?

- SPPA

– règles nationales maintenues applicables :

Rôle **du Préfet** : titulaire des **pouvoirs de police** sur les aéroports , y inclus sécurité des biens et des personnes

Autorise les prélèvements d'animaux

Destinataire du cahier des consignes d'intervention ou de son équivalent « européen »

- Ces dispositions restent applicables **sous réserve de conformité à l'IR ADR**

## II – Comment concilier la réglementation nationale avec la réglementation européenne?



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# COMMENT CONCILIER LA RÉGLEMENTATION NATIONALE AVEC LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ?

## Pourquoi concilier ces réglementations ?

- Disposer de référentiels réglementaires compatibles :
  - règles nécessitant des normes identiques sur le territoire national
- Disposer de référentiels réglementaires cohérents :
  - Maintenir un équilibre réglementaire : ne pas exiger plus pour les AD hors champ européen (les plus petits) que pour les AD certifiés européens (spécifications techniques des matériels SSLIA...)
  - Rapprocher chaque fois que cela est possible les exigences nationales des exigences européennes : (dimension du marquage, distance entre axe de VCA et obstacles...)
- Disposer d'un référentiel réglementaire lisible :
  - Adopter une structure de texte identique lorsque cela est possible

# COMMENT CONCILIER LA RÉGLEMENTATION NATIONALE AVEC LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ?

## Ce qui a été fait

- SPPA :
  - Déconventionnement des centres de formation
  - Suppression des durées afférentes aux formations
- SSLIA :
  - Déconventionnement des centres de formation
  - Suppression des durées afférentes aux formations aéronautiques
  - Suppression des spécifications techniques des véhicules, émulseurs et vêtements de feu

# COMMENT CONCILIER LA RÉGLEMENTATION NATIONALE AVEC LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ?

Ce qui est prévu :

- SSLIA : Refonte globale du dispositif national
  - Identification et analyse des différences sont en cours
  - Constitution prochaine de groupes de travail comprenant les différents acteurs (exploitants d'aérodromes ; ministères partenaires ; fédérations d'aviation générale...)
  - Disposer en fin d'année 2018 de projets de textes
- TAC/CHEA : refonte globale
  - Identification et analyse des différences par les services de la DGAC ;
  - Disposer d'une analyse et d'orientations d'évolution en fin d'année 2018 ;
  - Consulter les différents acteurs en 2019

# COMMENT CONCILIER LA RÉGLEMENTATION NATIONALES AVEC LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ?

Ce qui est prévu :

- Renforcer notre participation aux groupes de travail européens (RMTs)
- Associer les opérateurs lors de l'expression de nos avis
  - RMTs actuellement en cours :
    - RMT 591 : révision régulière de la réglementation aéroport
    - RMT 704 : l'évaluation et le report des conditions de surface des pistes
    - RMT 638 : spécifications techniques requises pour les hélistation sur aéroports certifiés européens
    - RMT 589 : SSLIA
  - RMTs à venir pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation de base (règlement 216/2008)
    - Nouveaux champs de compétences : assistance en escale, AMS et équipement de sécurité aéroportuaires....



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# COMMENT CONCILIER LA RÉGLEMENTATION NATIONALES AVEC LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ?

Ce qui est prévu :

- Exemple de concertation : Mise en œuvre de l'amendement 13B de l'annexe 14 relatif au « Global Reporting Format » prévue en novembre 2020:
  - au niveau européen participation à la RMT 704 : l'évaluation et le report des conditions de surface des pistes
  - Au niveau national, création d'un comité de pilotage (COFIL) animé par le STAC
    - Membres du COFIL : STAC; DSAC ; DTA ; DSNA ; UAF, Airbus, compagnies aériennes, exploitants d'aérodrome
  - Coordination des travaux du COFIL avec ceux conduits par l'EASA



MERCI  
DE VOTRE ATTENTION



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire